

LES AWARDS DES MEDIAS 2021
RÈGLES D'ATTRIBUTION

Les articles ci-dessous traitent des 28 distinctions classées dans le tableau suivant :

1 Série TV préférée	5 Média spécialisé préféré	9 Invitée Tv préféré(e)	13 Reporter préféré	17 Présentateur de JT préféré	21 Magazine sportif préféré	25 Presse d'or
2 Web série Préférée	6 Solution numérique préférée	10 Fun page préférée	14 Animateur préféré	18 Journaliste préféré	22 Chaine de radio new comer préférée	26 Meilleur reportage sportif
3 MC préféré	7 Emission événementielle préférée	11 Presse quotidienne préférée	15 Animatrice préférée	19 Chaine de télé historique préférée	23 Chaine Canal+ préférée	28 Présentateur le plus stylé
4 Commentateur sportif préféré	8 Site d'information préféré	12 Emission préférée	16 Présentatrice de JT préférée	20 Chaine de télé new comer préférée	24 Prix du courage	28 Présentatrice la plus stylée

Art. 1. Les votes sont organisés par la plateforme Médiatude.

Art. 2. Les prix récompensent les choix du public (Internautes de Facebook).

Art. 3. Le public (Internautes de Facebook) plébiscite son préféré dans sa catégorie, pour ses accomplissements, ses performances et son comportement général durant l'année 2021. Le plébiscite d'un acteur des médias ou d'un média n'ayant pas exercé au courant de l'année 2021, sera annulé.

Art. 4. Excepté pour les catégories **24 à 28**, les lauréats sont sélectionnés par le public (internauts de Facebook) dont la tranche d'âge varie de **13 ans à 65 ans et plus**. Ce sont des téléspectateurs, auditeurs, lecteurs... tous utilisateurs du réseau social Facebook.

Art. 5 : Le vote est **interdit** aux comptes Facebook créés en 2021

Art. 6. Le vote s'effectue **uniquement sur la page Facebook de Médiatude**.

La désignation émane :

A)

Les internautes désignent les **3 nominés** par catégorie en mentionnant leurs noms **dans un commentaire unique**. Ceux des candidats dont les noms ont le plus été mentionnés se retrouvent au second tour du vote après vérification.

-Les 3 candidats dont les noms reviennent le plus sont retenus par Médiatude. Les internautes sont à nouveau appelés à départager le TRIO pour enfin désigner le grand vainqueur par catégorie. Ce 2ème vote se fait en mentionnant en commentaire le **NUMERO attribué** à son candidat préféré.



B)

Les Lauréats des catégories **24, 26, 27 et 28** sont choisis après concertation d'un jury spécialisé. La catégorie **25** désignée sur la base des chiffres du partenaire e.Kiosque.

Art. 7. Dans le cas d'une égalité pour la première place après la fin de la procédure susmentionnée, les nominés qui sont à égalité reçoivent la distinction conjointement.

Art. 8.

- Le vote débute le 24 décembre 2021
- Pour chaque catégorie et dans l'ensemble des deux tours, le public dispose de **72 heures** maximum pour soumettre son choix.

Art.9. Pour chacune des **23 catégories** soumises au vote du public, Médiatude proposera les critères de présélection aux internautes.

Art. 10. Les lauréat(e)s reçoivent leur prix en personne lors d'une cérémonie organisée par Médiatude et ses partenaires.

Art. 11. La procédure de vote pour chacun des prix est supervisée par 03 observateurs indépendants et pourra être supervisée par chaque internaute à partir de son ordinateur, téléphone ou tablette.

Art. 12. Nonobstant ce qui précède, Médiatude peut – à tout moment et à son entière discrétion – écarter un ou des suffrages émanant du vote des internautes s'il se rend compte

que des personnes ont eu un comportement reprochable (**spamming, utilisations de faux profils, injures...**) Dans ce cas, Médiatude n'est pas tenue de rendre publique sa décision, ni d'en informer le votant ou toute autre personne tierce.